



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 13 janvier 2026
AR n°078-200062248-20251211-lmc1161956A-BF-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budget Principal DM n° 2

Le 11 décembre 2025, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le .

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-038 relative au rapport sur l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu la délibération relative à 2023-CSSYN-040 l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-041 relative à la fongibilité des crédits à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2025,

Vu la délibération 2025-CSSYN-003 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2025 ;

Vu la délibération relative au rapport sur les budgets primitifs 2025 ;

Vu la délibération relative au rapport sur les budgets supplémentaires 2025 ;

Vu la délibération relative au rapport sur la décision modificative n°1 2025 du budget principal ;

Vu les délibérations de ce jour sur la décision modificative n°2 2025 du budget principal et les décisions modificatives n°1 2025 des budgets annexes ;

Vu le rapport de Mme. La Présidente du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique votée par nature et au niveau du chapitre, arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total général
Fonctionnement			
Dépenses	-949 381,84	0,00	-949 381,84
Recettes	-3 475 342,84	2 525 961,00	-949 381,84
Investissement			
Dépenses	-3 116 743,57	2 525 961,00	-590 782,57
Recettes	-590 782,57	0,00	-590 782,57
Total général			
Dépenses	-4 066 125,41	2 525 961,00	-1 540 164,41
Recettes	-4 066 125,41	2 525 961,00	-1 540 164,41

APPROUVE l'ajustement des frais refacturés entre le budget principal et le budget annexe RTHD pour + 141 275 € au titre des frais de personnel sur le compte 708421.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budget Principal DM n° 2

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, M. Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, M. Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

M. Yves Coscas à Mme Anne Hery Le Pallec, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. François Garay à M. Denis Larghero, Mme Nathalie Leandri à M. Daniel Courtes.

Absents excusés : 31

Mme Myriam Aourir, M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Nicole Bristol, M. Julien Chambon, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Louis Flores, M. Vincent Franchi, M. Thomas Lam, Mme Alice Le Moal, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, M. Raphaël NIVOIT, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, M. Patrick Stefanini, M. Jean-Marie Tétart, Mme Armelle Tilly, M. Marc Tourelle, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité